

Séparatisme islamiste : comment agir face aux maires complaisants ?



Après une première série d'annonces contre le séparatisme islamiste en février dernier, Emmanuel Macron a fait preuve de davantage d'ambition en la matière lors de son discours au Panthéon du 4 septembre dernier.

Alors que cette ambition devait prendre forme cette semaine dans des annonces précises sur le contenu de la future loi « séparatisme », ces annonces ont été repoussées au 2 octobre, et la présentation du projet de loi à l'Assemblée d'autant. Pourtant la question reste d'une haute urgence, alors qu'à la faveur des élections municipales, de nombreuses mairies ont été gagnées ou conservées grâce à un vote communautaire, en échange duquel les maires concernés permettent l'entrisme de l'islamisme via les services de la mairie.

La question du séparatisme islamiste reste prégnante

La question du séparatisme islamiste reste au centre du débat public, malgré la crise sanitaire. Jeudi 17 septembre, par exemple, Maryam Pougetoux, vice-présidente du syndicat étudiant UNEF, s'est présentée vêtue d'un hijab à l'Assemblée Nationale lors d'une table ronde dédiée à la Covid-19 réunissant plusieurs associations. Ceci a provoqué un scandale et conduit des parlementaires du groupe LR, ainsi qu'une députée LREM, à se lever et quitter la salle. Ségolène Royal a également indiqué qu'elle aurait quitté la salle dans ces conditions.

Ce mépris à peine voilé des principes républicains qui fondent notre société est caractéristique du « forcing » que les communautaristes opèrent dans différentes strates de notre société. Le rapport des députés Eric Diard (LR) et Eric Pouillat (LREM) publié en juin 2019 quelques mois avant l'attentat de la Préfecture de Police de Paris démontrait déjà cette volonté d'entrer, frontalement ou insidieuse-

ment, dans nos services publics (universités, hôpitaux, police...). Mais, si les auditions parlementaires et les commissions d'enquête évoquent pour la plupart le processus de radicalisation, la manière dont les islamistes radicaux, qu'ils soient d'obédience salafiste ou frériste, « jouent » avec les principes républicains pour mieux s'en affranchir, elles évoquent beaucoup moins voire pas du tout une autre partie moins visible de cet iceberg prêt à ébranler les piliers de l'Etat : celle des élus qui collaborent avec les radicaux. Ces maires, ces conseillers municipaux, ces députés qui par dessein électoral font fi du principe de laïcité, méritent autant d'attention, si ce n'est davantage, que les radicalisés eux-mêmes. Ils ont été élus, sont les premiers représentants de la Nation auprès de leurs administrés et au même titre que l'Etat leur doit une protection et un soutien sans faille, ils se doivent eux d'être intransigeants lorsqu'il s'agit de faire respecter la laïcité et la neutralité des services publics.

Si la grande majorité suit évidemment cette ligne de conduite, d'autres, bien souvent issus de la Gauche et de l'extrême-gauche, opèrent un curieux mélange des genres en se voilant derrière le « vivre-ensemble », terme qui sur le terrain se matérialise en une porte ouverte sur tout, et souvent sur le pire.

Un dangereux entrisme islamiste dans les mairies.

On trouve malheureusement de nombreux exemples avérés ou soupçonnés d'accord entre maires et islamistes, où s'échangent soutien électoral contre soutien à des associations communautaires et entrisme dans les mairies.

- « Ici, la municipalité travaille avec les musulmans d'Aubervilliers pour la construction d'une grande mosquée », pouvait-on lire sur un panneau à Aubervilliers, quelques jours avant le second tour des dernières élections municipales. Sur ce

même panneau figuraient les noms de l'UAM93 (Union des musulmans de Seine-Saint Denis) et celui de Meriem Derkaoui, maire communiste sortante dont l'attitude avait été évoquée comme complaisante envers les islamistes dans « Les territoires conquis de l'islamisme », ouvrage référence du chercheur Bernard Rougier.

- Toujours en Seine-Saint Denis, bien qu'aucune condamnation n'ait à ce jour eu lieu, un livre-enquête paru en début d'année signé d'Ève Szeftel, une journaliste de l'AFP dénonçait les liens supposément étroits du député UDI Jean-Christophe Lagarde et la mouvance islamiste dans ses fiefs municipaux de Drancy, et législatifs de Bobigny et Drancy, liens matérialisés par un soutien économique et moral à des associations communautaires et l'embauche à la mairie de plusieurs figures comme Lynda Bellakouche, compagne d'un des leaders du Gang des Barbares.

Plus au sud, à Marseille, le Parc Chanot, espace réservé aux grandes manifestations, accueillait en 2019 comme il le fait depuis de nombreuses années la Rencontre annuelle des Musulmans du Sud (RAMS), dont l'association organisatrice n'a jamais caché ses accointances avec le courant des Frères Musulmans, comptant même certains prêcheurs et penseurs de cette branche « dure » dans sa programmation. Ce qui n'a pas empêché des élus, droite et gauche confondues, de se presser pour féliciter les organisateurs lors du speech inaugural, certains prenant même la parole pour les prédicateurs présents.

- Non loin de là, à Vitrolles, on note une situation similaire à celle des villes « islamisées » de la banlieue parisienne.

Avant de voir la chose dénoncée dans les colonnes du quotidien local La Provence, photographie à l'appui, le maire socialiste Loïc Gachon se rendait fréquemment auprès des fidèles de la

mosquée salafiste Al-Albani, pour des fêtes telles que l'Aïd. Alors que certains fidèles faisaient l'objet d'un suivi étroit du Renseignement territorial, suite notamment à des écoutes téléphoniques accablantes au lendemain des attentats du Bataclan. Mais, officiellement soucieux de voir le salafisme disparaître de la commune, l'édile socialiste a « vendu » pour un euro symbolique un terrain à une autre association musulmane, qui s'est au final avérée être de courant frériste. Pire, le président de cette association, employé à la mairie, a été placé en garde à vue à la fin de l'été 2019 après avoir agressé deux agents de police à la fin de leur service, alors qu'ils passaient devant le chantier de la nouvelle mosquée.

- Dans une autre commune de la Métropole marseillaise, une conseillère municipale encartée un temps à la France Insoumise a soutenu pendant plusieurs mois l'action d'une association caritative baptisée As-Salam, dans le collimateur des autorités pour ses visées prosélytes auprès des plus démunis.

- Enfin, et de manière symbolique, début septembre, le nouveau maire écologiste de Lyon défrayait la chronique en refusant de prendre part à la fête chrétienne du Vœu des Echevins, arguant une entorse à la laïcité, alors qu'il posait le lendemain la première pierre de la nouvelle mosquée de Gerland.

Ces exemples multiples sont un véritable casse-tête pour les services de l'Etat, les Préfecture de Police notamment, qui depuis deux ans mettent les Maires au centre des échanges sur le thème de la radicalisation islamiste, avec l'apparition des cellules municipales d'échanges sur la radicalisation (CMER). Ces cellules, testées avec une vraie réussite dans les Bouches-du-Rhône par l'ancien préfet Olivier de Mazières, spécialiste du sujet, ont en revanche cristallisé les inquiétudes des services du Renseignement territorial, pour une raison simple et compréhensible.

sible : la peur de devoir se mettre autour de la table des CMER_avec des Maires potentiellement amicaux envers les islamistes, et devoir échanger des infos potentiellement sensibles avec eux.

Propositions : mettre un terme aux possibilités d'échanges de faveurs entre islamistes et maires.

Comment mettre fin à ce risque d'entente entre islamistes et maires soucieux de soigner cet électorat ? Comment empêcher ces élus de favoriser l'entrée des plus radicaux à des postes clés dans les collectivités, ou de soutenir des associations prosélytes par le biais de subventions ? Comment aller plus loin en sanctionnant ces élus qui collaborent avec ces ennemis de la Nation ?

Voici quelques propositions :

- Interdire l'attribution de subventions communales à toute association communautaire, qu'elle soit sportive, culturelle ou caritative.
- Permettre au Préfet de retirer l'agrément aux associations soutenues par les maires mais qui ne respectent pas le principe de laïcité
- Obligation pour les maires désireux de vendre ou céder un terrain à une association communautaire d'en référer à la Préfecture de Police afin que celle-ci donne son aval (cas typique : construction de mosquée).
- Prestation de serment des agents publics, et des Maires, sur l'application stricte du principe de laïcité. La non-application serait considérée comme un parjure et pourrait entraîner une révocation des agents concernés et l'inéligibilité de l' élu.
- Interdiction pour un conseiller municipal, adjoint ou Maire, d'être impliqué dans une association communautaire (dans les statuts, ou bénévole).
- Communautaires (Aïd ou Ramadan) dans des lieux de cultes marqués comme étant salafistes ou fréristes.
- Sanctions (amendes, retraits de subvention et d'aides de l'Etat) pour les communes qui continuent d'aménager les horaires de piscines pour les femmes issues de la communauté musulmanes, et qui généraliseraient la nourriture halal dans les cantines scolaires.
- Interdiction pour le Maire de titulariser un agent contractuel engagé dans une association ou structure islamiste.

Dans ses mesures contre le séparatisme, Emmanuel Macron ne devra pas oublier le cas de ces premiers magistrats qui sont complices de cette scission entre notre République et une partie de la communauté musulmane. Les séparatistes, ce sont en effet aussi ces Maires, ces élus, qui ont donné des blancs-seings à l'implantation de lieux de culte sans aucun contrôle ni suivi, qui ont nommé à des postes stratégiques dans les collectivités des personnalités issues des mouvances radicales, et qui ont subventionné et encouragé le développement d'associations prosélytes. Ils ne sont pas dignes de représenter les Français et de servir la République, et ne doivent plus pouvoir poursuivre leurs pratiques en toute impunité

Note réalisée par Lionel Modrzyk pour le Millénaire.



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques et travaillant à la refondation de la droite. Il est composé d'une trentaine de contributeurs de divers horizons —cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises— et chacun expert dans son domaine.

Bureau du Millénaire

Président : **William Thay**

Vice-Président : Gilles Bösiger

Secrétaire générale : Marion P

Secrétaire général délégué : Pierre-Henri Picard

Secrétaire général délégué : Olivier Bodo

Directeur des études : Florian Gérard-Mercier

Directeur adjoint des études : Clément Perrin

Directeur adjoint des études : Matthieu La Roche

Directeur de la stratégie et des relations publiques : Alexis Findykian

Directeur de la communication : Emeric Guisset

Directeur du pôle politique : Pierre Fontaine

Contact :

William Thay : william.thay@lemillenaire.org

Florian Gerard-Mercier : florian.gerard-mercier@lemillenaire.org

Alexis Findykian : alexis.findykian@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org> https://twitter.com/Le_Millenaire

<https://www.facebook.com/Millenaire/>

Mentions légales :

L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.

